



Le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre recrute pour le pôle de santé mentale un chef de pôle psychiatrie

Situé à 10 minutes de la Défense, le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre est un établissement public unique par sa triple vocation sanitaire médico-sociale et sociale. Il dispose d'un pôle hospitalier (450 lits et places) tourné vers la ville, d'un pôle de médecine sociale (350 lits et places) assurant une mission d'hébergement et de prise en charge des personnes sans abri, d'un pôle d'hébergement et de soins des personnes âgées et d'un pôle formation et recherche. Il exerce un rôle important dans le Nord des Hauts-de-Seine, fort d'un service d'urgences 24h/24, de spécialités médicales (cardiologie, médecine interne, gastro-entérologie, maladies infectieuses, diabétologie, psychiatrie, gériatrie aigüe, addictologie...), d'une maternité de niveau 1 spécialisée dans les accouchements physiologiques, d'un pôle de santé publique (Centre de lutte anti-tuberculose, permanence d'accès aux soins de santé, unité sanitaire de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine...).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une direction commune est mise en place entre le CASH de Nanterre et l'EPS Roger Prévot et les deux établissements sont engagés dans un projet de groupe hospitalier rassemblant en 2024 sur le site de Nanterre les activités portées par le CASH de Nanterre et l'EPS Roger Prévot. Un ambitieux projet stratégique et architectural est en cours pour reconfigurer le site sur le plan architectural, l'ouvrir sur la ville, renforcer son attractivité et conforter son ancrage sur le territoire. Le volet psychiatrique de ce projet est particulièrement important.



Le pôle santé mentale regroupe deux secteurs (Nanterre et Courbevoie) et est composé de 16 unités fonctionnelles :

- 3 CMP : 2 pour le secteur de Nanterre (Centre et Petit Nanterre) et 1 pour le secteur de Courbevoie ;
- 2 CATTP : Nanterre et Courbevoie ;
- 1 CATTP social ;
- 1 hôpital de jour (HDJ) de 20 places ;
- 1 unité de psychiatrie de liaison ;
- 1 unité d'urgences psychiatriques ;
- 1 unité de consultations au sein de l'unité de consultation et de soins ambulatoires de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine ;
- 1 équipe mobile « Santé Mentale et Précarité » ;
- 1 consultation permanence d'accès aux soins de santé psychiatrie ;
- 4 unités d'hospitalisation comprenant 67 lits au total : une unité de 24 lits, une unité de 28 lits et une unité fermée de 15 lits.

Les coopérations :

- Copilotage du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), depuis 2009, par la Mairie et le secteur de Nanterre ;
- Participation au Groupement de Coopération Sanitaire du Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en Santé Mentale ;
- Développement et consolidation des consultations avancées dans les Centres Municipaux de Santé ;
- Stages d'interne en médecine générale au CMP en partenariat avec le Centre Municipal de Santé de Nanterre ;
- Conventions de l'équipe mobile santé mentale précaire avec le Centre d'accueil et d'évaluation des situations administratives (CAES), Centre d'accueil de demandeurs d'asile, Aurore, Adoma, Centre Municipal de Santé de Gennevilliers, la Maison de l'amitié.

Les perspectives :

- Projet médical commun CASH et EPS Roger Prévot ;
- Participation active aux travaux du projet territorial de santé mentale ;
- Intégration au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé de Nanterre ;
- Actions de recherche.

Les enjeux pour le pôle au regard des orientations du projet médical commun CASH de Nanterre et EPS Roger Prévot :

- Développement de l'offre ambulatoire (CMP, CATTP, HDJ) et des alternatives à l'hospitalisation à temps complet (ex : hospitalisation à domicile) ;
- Développement de pratiques de soins orientées vers le rétablissement ;
- Articulation avec l'offre médico-sociale et l'offre de logement en aval de l'hospitalisation.

Spécialité : Psychiatrie générale

Position du praticien dans la structure

Le chef de pôle met en œuvre la politique de l'établissement afin d'atteindre les objectifs fixés au pôle. Il organise, avec les équipes médicales (16,4), soignantes, administratives et d'encadrement du pôle, sur lesquelles il a autorité fonctionnelle, le fonctionnement du pôle et l'affectation des ressources humaines en fonction des nécessités de l'activité et compte tenu des objectifs prévisionnels du pôle, dans le respect de la déontologie de chaque praticien et des missions et responsabilités des services, des unités fonctionnelles, ou de toute autre structure prévue par le projet de pôle. Le chef de pôle organise la concertation interne et favorise le dialogue avec l'ensemble des personnels du pôle.

Statut de recrutement : Praticien hospitalier (PH) temps plein

Caractéristiques des fonctions

- **Organisation de la permanence et de la continuité des soins** et participation aux gardes.
- **Valences :** activité d'encadrement auprès de l'équipe médicale du pôle.
- **Modalité d'exercice :** exercice à temps plein sur le site du CASH de Nanterre.

Le chef du pôle de santé mentale aura en charge les missions suivantes :

- **Conduite du projet stratégique du pôle en lien avec le directeur référent de pôle avec notamment la mise en œuvre des projets suivants :**
 - *Élaboration du projet médical de pôle en cohérence avec le projet stratégique et médical commun CASH Roger Prévot ;
 - *Développement des synergies entre les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social pour mieux répondre aux besoins de la population ;
 - *Organisation de la continuité des soins, animation de l'équipe médicale du pôle ;
 - *Organisation des parcours de prise en charge en lien avec les pôles hospitaliers des établissements et les partenaires du territoire ;
 - *Animation et management des équipes du pôle.
- **Participation à la gouvernance de l'établissement : en particulier la commission médicale d'établissement et le directoire ;**
- **Participation aux activités cliniques du pôle ;**
- **Contribution à la notoriété du pôle.**
- **Missions ponctuelles :** Participation aux travaux de conception du schéma directeur architectural.

Personnes à contacter :

Luce LEGENDRE, Directrice du CASH de Nanterre et Roger Prévot luce.legendre@ch-nanterre.fr

Luc ROZENBAUM, Président de la commission médicale d'établissement luc.rozenbaum@ch-nanterre.fr

